



Un Code de Vie Sacerdotale.

(Suite et fin.)

II.—La Célébration de la Sainte Messe.

Alors le prêtre va monter à l'autel; il n'est qu'un pauvre pécheur et il va offrir à la Majesté infinie le sacrifice du corps, du sang, de l'âme de son divin Fils. Ce que l'Ange ne peut faire, le prêtre va l'accomplir. *Datum est ei quod angelis non est concessum.* "Comprenez, ô prêtres, dit saint Bernard, de quelle dignité vous avez été l'objet. Dieu ne s'est pas contenté de vous mettre au-dessus des rois et des empereurs, il vous a donné la prééminence sur tous les princes de sa cour céleste." *Magna dignitas*, dit Hugues de Saint-Victor, *magna potestas, excelsum et expavendum mysterium.*

L'autel, c'est le Calvaire continué, perpétué jusqu'à la fin des siècles; le sacrifice que le prêtre y offre est le même que celui de la croix, car c'est la même victime, c'est le même sacrificateur. Le Concile de Trente nous le dit: *Una eademque hostia, idem nunc offerens sacerdotum ministerio.*

Cela fait comprendre à quel degré de perfection le prêtre devrait être élevé pour célébrer dignement le très saint Sacrifice de la messe. Si, dans l'ancienne Loi, il fallait que ceux qui portaient seulement les vases sacrés fussent sans taches, *Mundamini qui fertis vasa Domini*, combien ne doit pas être plus pur celui qui porte Jésus-Christ même dans ses mains et va le recevoir dans sa poitrine!

A l'autel, le prêtre a l'honneur de représenter Dieu. Or pour représenter dignement Jésus-Christ, ne faut-il pas lui ressembler dans un certain degré?